



**COMPTE RENDU  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MOUEN DU 5 octobre 2021**

Convocation du 28 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le cinq octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Benoît LEREVEREND, Maire.

**Présents :** M GODEFROY Bruno, Mme LE DRAMP-DENIS Marie, M LESAUVAGE Alain, Mme TILLARD Clémentine, M MARIE Bruno, M BRIERE Bastien, Mme HUBERT Séverine, Mme PINGEON Sophie, M VAUQUELIN Cédric, M RUEL Denis,

**Pouvoir :**

**Absents excusés :** néant

**Absents :** M PAGNY Yann, Mme LECLERC Corinne, M RICHARD Julien, Mme CONSTANT Aurélie, Mme PELEGRI Marie-José, M PERON Vincent,

Secrétaire de séance : M MARIE Bruno

Le compte rendu de la séance du 7 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE**

Urbanisme :

- permis de construire : 1 accordé, 1 refusé
- certificat d'urbanisme : 3
- déclaration d'intention d'aliéner : 3
- déclarations de travaux : 1 accordée

**DÉLIBÉRATIONS**

**OBJET : MARCHÉ MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX  
MAIRIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de transformation et d'extension de la mairie sont nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue à l'agence Millet-Chilou-Gardette, le marché pour la mission d'architecture et de maîtrise d'œuvre (AVP) pour un montant forfaitaire provisoire de 70 200,00€ TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue et à engager les dépenses de maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**OBJET : CONVENTION DE GESTION DIFFERENCIEE DES  
ABORDS DES ZONES HABITEES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le projet de convention de gestion différenciée des abords des zones habitées.

L'objectif est de proposer une gestion adaptée aux différents espaces tout en préservant la biodiversité.

La convention sera proposée aux agriculteurs exploitants concernés, sur la base du volontariat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et à engager les dépenses pour cette opération.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**OBJET : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL DE  
L'ENQUETE DE RECENSEMENT**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide :

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut-être soit un élu local (Maire, Maire-Adjoint ou conseiller municipal), soit un agent de la Commune.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS),

Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Le coordonnateur d'enquête recevra une somme calculée selon les barèmes en vigueur, pour chaque séance de formation.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**OBJET : présentation des premières esquisses de travail pour un projet de piste cyclable entre Verson et Mouen.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les premières esquisses du projet de mise en place d'une piste cyclable entre la commune de Verson et Mouen.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Le CCAS a signé une convention avec AXA pour la mise en place d'une mutuelle communale. Réunion publique le 8 octobre à 18H30 à la salle des associations.
- La commission affaires scolaire va mettre en place un comité de suivi de la restauration scolaire.
- La commission du personnel a défini le poste du service civique. Une personne a été sélectionnée parmi celles qui se sont présentées. La convention sera signée le 11 octobre avec Caen la mer.
- Une réflexion est engagée sur les fournitures de produits d'hygiène.
- « Cours Mouen Vite » propose à la commune de participer en tant que commune partenaire de la Rochambelle. La commune de Mouen participera à cette initiative et financera l'achat des kits nécessaires pour l'organisation.
- Les travaux du clos du commerce sont toujours en cours.
- Les clôtures du stade ont été refaites
- Les travaux de réfection du terrain de foot sont en cours : livraison pour fin janvier.

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 21H54

A Mouen, le 06 Octobre 2021  
Le Maire,  
Benoît LEREVEREND



